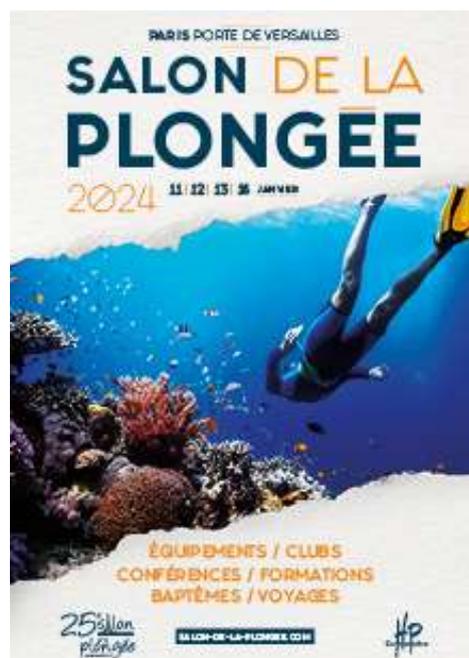


25^e Salon
INTERNATIONAL
de la
plongée
sous-marine

CONCOURS PHOTOS - 2024



PRESENTATION DES CONCOURS PHOTOS

Pour cette édition anniversaire, les thématiques du concours photos reprennent une nouvelle fois le thème du prochain Salon International de la Plongée Sous-Marine : ***La Plongée à 360° ! Toutes les plongées, partout, en eau douce, en eau salée.***

Afin d'illustrer et de célébrer la plongée sous toutes ses formes, l'organisation de l'événement vous propose 6 concours photos, chaque concours étant distingué suivant les catégories ci-dessous :

Catégorie 1 : Eaux chaudes - Eaux Tropicales

Catégorie 2 : Eaux froides - Glaciers

Catégorie 3 : Grottes - Cenotes – Carrières

Catégorie 4 : Lacs - Fleuves

Catégorie 5 : Piscines - Fosses

Catégorie 6 : Portrait de Plongeurs 2024

Informations générales et précisions suivant les catégories :

- Le concours est ouvert à tous les photographes : professionnels et amateurs.
- Le concours vise à promouvoir la plongée sous-marine.
- Toutes les photos des catégories 1 à 5 doivent être prises sous l'eau. Les images à mi-air/mi-eau sont autorisées si au moins une partie de l'image est sous l'eau.
- Pour les catégories 1, 2, 3 et 4 : Les photos pourront dévoiler des rencontres inattendues, des instants privilégiés et les trésors fascinants dont le photographe sous-marin est témoin. Le concours est l'occasion de sensibiliser le grand public à la beauté mais aussi à la fragilité de notre écosystème.
- Pour la catégories 5 : les photos sauront présenter la plongée sous-marine en piscine et en fosse comme un lieu d'apprentissage, comme un terrain de jeu, ou l'espace d'une création artistique ou théâtrale. Soyez créatifs !
- Pour la catégorie 6 : les images peuvent être prises sous l'eau ou hors immersion
- Pour la catégorie 6 : il s'agit de proposer le portrait du plongeur ou de la plongeuse 2024. A quoi ressemble-t-il (t-elle) ? qu'est ce qui le (la) différencie du plongeur ou de la plongeuse des années 1990 ?

Inscription et participation :

- Ce concours est entièrement gratuit.
- L'inscription au concours nécessite de s'enregistrer sur le site de l'évènement : <https://www.salon-de-la-plongee.com/> Chapitre **COMPETITIONS**

CONCOURS PHOTOS - 2024

- Pour participer vous devez créer votre compte, et renseigner votre nom, prénom, une adresse mail et créer un mot de passe.
- Les participants ayant déjà concourus au concours du Salon 2023 peuvent accéder au concours avec le compte qu'ils ont créé l'an passé.
- Chaque photo déposée devra comporter un titre et une description suivant les champs proposés.
- Vous choisissez la catégorie à laquelle vous souhaitez participer. En cas d'erreur dans le choix de la catégorie, la participation ne sera pas retenue et les photos seront considérées hors concours.
- **Un concurrent peut participer dans toutes les catégories/ à tous les concours.**
- **Chaque participant peut déposer de 1 à 3 photos maximum, par catégorie.**
- Toutes les images qui ont déjà été présentées les années passées sont éligibles, mais sont beaucoup moins susceptibles de gagner la faveur du jury.

INTEGRATION DES PHOTOS ET TRAITEMENT DES IMAGES :

- Les images peuvent être téléchargées en format 'jpeg', 'jpg', 'png' ou 'webp'.
- La taille maximale est de 10MB, il n'y a pas de limitation en px ou dpi.
- Il n'y a aucune restriction sur le post-traitement. Cependant, il ne s'agit pas d'un concours Photoshop et les images gagnantes sont censées représenter la réalité.
- Les images en noir et blanc sont acceptées dans toutes les catégories.
- Le recadrage est autorisé, mais les images gagnantes doivent toujours avoir une résolution suffisante.
- Les images générées par l'IA ne sont pas autorisées.

DATE DU CONCOURS :

- Les inscriptions au concours et les dépôts seront réalisés au plus tard **le 30 novembre 2023** avant minuit (UTC/GMT + 2).
- Les résultats seront annoncés **le vendredi 12 janvier à 19h00 au sein même du Salon de la Plongée, à l'Espace Scénique.**

JURY ET PRIX :

- Le jury est présidé par Nathalie Lasselin, marraine de la 25^{ème} édition du Salon International de la Plongée Sous-Marine.
- A compter du 1^{er} décembre 2023, la délibération commencera. Dans un premier temps le jury réalise une présélection d'une vingtaine d'images par concours.

- Les présélectionnés seront avisés par mail. Ils seront invités à transmettre des fichiers de résolution supérieure au plus tôt et dans tous les cas, avant le 4 janvier 2024. L'absence de réponse pourra entraîner une incidence sur le résultat.
- Chaque concours sera primée. Il n'y aura qu'un seul gagnant par concours.
- Les participants seront invités à découvrir les résultats lors de la cérémonie de remise de prix, le vendredi 12 janvier 2024, sur le Salon.
- Chaque gagnant se verra remettre le trophée du concours photos du Salon 2024 ainsi que les lots offerts par l'organisation de l'évènement.
- Les trophées et lots seront remis aux gagnants ou à leurs représentants lors de la cérémonie de remise des prix. Aucun lot ni trophée ne sera envoyé.
- La décision du jury est définitive. Le jury expliquera ses choix lors de la cérémonie de remise des prix. Il sera disponible pour échanger en face à face, mais ne pourra revenir sur les discussions par correspondance une fois la cérémonie terminée.

INFORMATIONS PRATIQUES

DU SALON INTERNATIONAL DE LA PLONGEE SOUS-MARINE 2024

- **COORDONNEES DE L'ORGANISATION**

Production et organisation : HP COMMUNICATION

Tél. : 00 33 1 43 74 72 89

E-mail : concours@salondelaplongee.com – Site Internet : www.salon-de-la-plongee.com

- **DATES ET HEURES D'OUVERTURE**

- ✓ Jeudi 11 janvier 2024 de 10h00 à 19h00
- ✓ Vendredi 12 janvier 2024 de 10h00 à 22H (Nocturne)
- ✓ Samedi 13 janvier 2024 de 10h00 à 19h00
- ✓ Dimanche 14 janvier 2024 de 10h00 à 19h00

- **LIEU DE L'EVENEMENT**

PARC DES EXPOSITIONS DE LA PORTE DE VERSAILLES

Pavillon 4

1 Place de la Porte de Versailles - 75015 Paris – France

- **ACCES**

- ✓ Avion : Tous les aéroports de Paris (Orly & Roissy Charles De Gaulle)
- ✓ Train : Toutes les gares de Paris (Lyon, Montparnasse, Nord ...)
- ✓ Métro : Ligne 8 (Station Balard) et Ligne 12 (Station Porte de Versailles)
- ✓ Tramway : T2 et T3 (Station Porte de Versailles – Parc des expositions)
- ✓ Voiture : Périphérique - Sortie Porte de Versailles
- ✓ Bus : 39 & 80 (Station Porte de Versailles)
- ✓ Parking P6



PRODUCTION & ORGANISATION : HP COMMUNICATION

2 Bis Chemin de l'Île de Beauté – 94130 Nogent-sur-Marne – France - Tél. : 01 43 74 72 89

RCS Créteil 05B02811 - Siret 415 174 267 000 47

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTOS

Le Salon International de la Plongée Sous-Marine est un événement créé, produit et organisé par la société HP Communication. Le Salon International de la Plongée Sous-Marine est un nom déposé par la SARL HP Communication.

Toute œuvre considérée par Le Salon International de la Plongée Sous-Marine comme présentant un caractère manifestement « hors-sujet » ou susceptible de troubler l'ordre public ne pourra pas être retenue pour le présent concours.

Toute œuvre présentant une manipulation ou un non-respect d'animal ou du milieu (déplacement d'animal, conditions non naturelles etc...), sera exclue du présent concours.

Le Salon International de la Plongée Sous-Marine se réserve le droit de ne pas retenir certaines photos pour ce concours sans que cette décision puisse être contestée et donner un droit à une indemnisation ou un remboursement de frais.

Le Salon International de la Plongée Sous-Marine, conformément aux règles établies en matière de Copyright, considère que les œuvres présentées sont libres de tout droit de propriété artistique ou autre, que pourrait détenir un tiers (images, droit à l'image etc...).

Du fait même de leur participation, les auteurs des photos s'engagent à garantir l'organisateur contre toutes actions qui pourraient être exercées à son encontre contre des ayants droit. Le Salon International de la Plongée Sous-Marine ne pourra en aucune manière être tenu pour responsable en cas de contestation ou de litige.

Chaque photographe s'assurera que ses images ne porte aucune atteinte aux droits des tiers du point de vue de leur image, biens, personnalité, vie privée. Il certifie notamment disposer de toutes les autorisations de publications des images des modèles, personnes, y compris des enfants.

Les photographes autorisent l'utilisation de leurs œuvres par HP Communication pour des actions de promotion de l'évènement, avec mention du nom du photographe, sans pour autant donner lieu à un versement de droit d'auteur ou à une rétribution sous quelque forme que ce soit.

La participation au présent concours implique l'acceptation de toutes les conditions établies par le présent règlement et des directives données par l'Organisateur pour garantir la qualité de la présentation des œuvres.

Votre participation au concours, entraine votre accord avec la phrase suivante :

« Je demande ma participation au concours photos du 25^{ème} Salon International de la Plongée Sous-Marine.

Je déclare avoir pris connaissance des Informations ainsi que du Règlement du concours ci-dessus, en acceptant sans réserve ni restriction toutes les clauses et renoncer à tout recours contre l'organisateur. Je certifie être l'auteur des photos et disposer de l'autorisation de publication des images des modèles, des personnes, y compris, le cas échéant, des enfants ».